

Le rédacteur donne à entendre que lorsque j'ai été sommé de mettre mon siège en jeu en formulant une accusation précise de conduite répréhensible, je n'ai pas relevé le défi. On peut rectifier l'erreur en se reportant à la page 8577 du *hansard* du 12 octobre, où les paroles du ministre sont reproduites de la façon suivante:

En vertu de la loi du pays, les hauts fonctionnaires de mon ministère me sont comptables comme je le suis au Parlement. Je tiens à ce qu'on porte une accusation précise.

Le passage apparaît dans la deuxième colonne. Dans la première, le ministre laisse entendre que l'accusation est «un tant soit peu vague». En toute justice à l'endroit du journaliste de la tribune parlementaire, je signale que le ministre lui-même est peut-être responsable, d'une certaine façon, du compte rendu erroné du journaliste. En ce qui concerne cet exposé inexact des faits, je n'impute donc au reporter aucun mobile malhonnête ni quoi que ce soit si ce n'est de la négligence. Il a été induit en erreur par les déclarations qu'il venait d'entendre de la part du ministre de la Défense nationale, exigeant une accusation précise, alors qu'une accusation de ce genre avait effectivement été formulée. Et le ministre siège à la Chambre, tout en étant sous le coup d'une telle accusation.

L'impression que le ministre a donnée, d'après sa déclaration qui figure à la page 8576, et je cite:

Si les membres de l'opposition sont disposés à formuler une accusation tendant à établir que j'ai altéré un témoignage rendu au comité...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois interrompre le député encore une fois et demander sa collaboration. Assurément, il ne se conforme pas à l'esprit du Règlement de la Chambre quand il cherche à passer outre aux motions proposées afin de débattre une question dont la Chambre n'est même pas saisie. Encore une fois, je lui demande de bien vouloir collaborer. Efforçons-nous de tenir un débat logique et raisonnable.

M. Nugent: Bien, monsieur l'Orateur, je vais résumer ma thèse de la façon suivante. D'abord, il y a lieu d'examiner l'article en cause parce qu'il est erroné. Il donne à entendre que je n'ai pas porté une accusation précise de mauvaise conduite, alors que le fond de l'affaire consiste en une accusation précise qui a été portée.

L'article est dans l'erreur lorsqu'il donne à entendre qu'il existe une espèce d'entente collusoire avec certains amiraux. Je ne connais que deux amiraux, ou tout au moins je n'en ai rencontré que deux. J'ai rencontré l'amiral Landymore une seule fois. On insinue dans cet article qu'on l'a vu rôder dans les couloirs de la Chambre. Je n'ai aucune

raison de croire qu'il est venu à Ottawa. Je ne l'ai rencontré qu'une fois lorsque je l'ai approché en vue de m'assurer que la preuve sur laquelle j'avais l'intention de fonder mon accusation pourrait être utilisée.

Il est faux de dire que quelqu'un m'a dirigé de la tribune comme on l'a insinué. A mon avis, il faudrait tâcher de déterminer si cette insinuation se justifie par d'autres considérations que celle de la présence du mystérieux informateur, qui a incité l'auteur de l'article à mêler à cette affaire des questions de race et de religion. Je demande à la Chambre d'étudier attentivement la manière dont j'ai posé la question de privilège le mercredi 12 octobre. Rien dans mes paroles n'aurait pu être interprété comme ayant le moindre rapport avec la question de race ou de religion. Je n'ai à aucun moment accusé le ministre de permettre que des considérations religieuses ou des préjugés raciaux soient mêlés à la question.

● (3.30 p.m.)

Je crois que le problème se résume à la manière dont ce membre de la tribune de la presse a été amené à formuler son accusation, puisqu'il déclare que son informateur est «un militaire anglophone». Le comité devrait découvrir l'identité de ce militaire anglophone qui nuirait tant à la Chambre et au pays en essayant de faire brouiller les pistes, alors qu'il s'agit simplement d'établir si oui ou non le ministre de la Défense nationale est coupable d'avoir altéré des témoignages; et je soutiens que ce serait rendre un très mauvais service à la Chambre et à la nation que d'essayer de brouiller la piste avec des questions ne se rapportant pas du tout au problème.

L'article continuait en disant:

La nomination du général Allard et le remplacement du contre-amiral Landymore par le contre-amiral O'Brien, un Irlandais catholique, ont soulevé l'ire des défenseurs du bastion.

Je veux dire à la Chambre que, sauf erreur, je n'ai jamais rencontré le général Allard. Il est possible, évidemment, que je l'aie rencontré à une de ces réceptions auxquelles assistent les membres du Parlement et que je l'aie par la suite oublié, mais je vous assure qu'une telle rencontre, si elle a eu lieu, ne m'a pas frappé. Je n'ai jamais rencontré le contre-amiral O'Brien non plus.

Je n'ai rien contre aucun de ces deux hommes. Autant que je sache, je ne les ai jamais rencontrés. Aucune de mes connaissances ne m'a jamais dit de mal sur eux, rien qui puisse suggérer qu'ils ne soient pas dignes de leurs postes et je n'ai rien dit ni fait qui puisse porter atteinte à leur réputation.

L'hon. M. Pickersgill: Alors, ça continue.